



## Traité 'Houlin

### Michna 4 - Chapitre 1

השוחט מן האצדין, שחיטתו כשרה;  
המוליך מן האצדין, מליקתו פסולה.  
השוחט מן הערף, שחיטתו פסולה;  
המוליך מן הערף, מליקתו כשרה.  
השוחט מן הצואר, שחיטתו כשרה;  
המוליך מן הצואר, מליקתו פסולה,  
שכל הערף כשר למליקה,  
וכל הצואר כשר לשחיטה.  
נמצא,  
כשר בשחיטה, פסול במליקה;  
כשר במליקה, פסול בשחיטה:

Celui qui procède à l'abattage du côté [de la gorge], son abattage est valide. Celui qui procède à la méliqa (qui écorche la nuque avec l'ongle) de côté, son écorchage est invalide. Celui qui abat du bas de la nuque, son abattage est invalide. Celui qui abat du cou, son abattage est valide. Celui qui écorche du cou, son écorchage est invalide, car toute la nuque est apte à l'écorchage, et tout le cou est apte à l'abattage. On constate que ce qui est valable pour l'abattage n'est pas valable pour le l'écorchage et que ce qui est valable pour l'écorchage n'est pas valable pour l'abattage.



### A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)